



Centre Avec
analyser pour s'engager

ANALYSE

LES COOPÉRATIVES : UNE SOLUTION POUR CONSTRUIRE DEMAIN ?



Document d'analyse
et de réflexion
DÉCEMBRE 2017

LES COOPÉRATIVES : UNE SOLUTION POUR CONSTRUIRE DEMAIN ?

Par **JEAN-LOUIS BANCEL**, président de Coop FR et président de Coopératives Europe.

ALORS QUE l'horizon semble s'assombrir, les Européens, et tout particulièrement les jeunes, perçoivent que la solution ne peut seulement venir des institutions et de la classe politique. En réaction émergent des initiatives multiples qui témoignent, dans le chef de citoyens, d'un désir de prendre son destin en main. Inspiré du modèle de la Silicon valley californienne, le phénomène se traduit par un engouement certain pour le phénomène des « start-up ».

Les responsables publics nationaux et locaux contribuent à la création d'incubateurs, d'accélérateurs et autres écosystèmes favorables à l'émergence et au succès de l'innovation. À la pointe de la modernité et soucieux du rang de son pays, Emmanuel Macron n'a-t-il pas déclaré vouloir faire de la France une « Startup nation » ?



On assiste aussi à une réhabilitation des utopies, qui attestent d'une volonté de faire émerger du monde actuel de nouveaux mondes.

L'innovation de rupture (ou « disruption ») est à la mode. Et aucun domaine de l'activité humaine ne semble pouvoir lui échapper. Songeons à la sphère technologique, au monde des services ou aux milieux sociaux. Ce phénomène bouleverse les repères sociaux antérieurs, en particulier ceux qui ont cours dans le monde du travail. Il est amplifié par l'expansion fulgurante de l'uberisation¹, par les perspectives ouvertes par le développement exponentiel du traitement des données et par l'accroissement de l'intelligence artificielle. Dans le même temps, surtout chez les jeunes, on assiste à une prise de conscience croissante des dangers que provoquent les activités humaines non maîtrisées. Ces dangers pour la planète sont aussi des dangers pour l'humanité.

Face à ces phénomènes anxiogènes, il n'est pas surprenant de voir apparaître des réactions de rejet en tous genres. Parallèlement, on assiste aussi à une réhabilitation des utopies, qui attestent d'une volonté de faire émerger du monde actuel de nouveaux mondes.

La globalisation a mis en évidence le rôle primordial reconnu aux entreprises. De nos jours, les multinationales sont d'ailleurs devenues des acteurs qui comptent. Il importe dès lors que de façon croissante les États en appellent aux entreprises pour les aider dans la mise en œuvre des politiques permettant de bâtir le monde de demain. Il suffit sur ce point de lire la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur les objectifs du développement durable (septembre 2015) ou la déclaration de la COP21 de Paris (décembre 2015).

Les entreprises assumeront-elles ce rôle ? La question doit être posée alors que se répand une vision de la société capitaliste au service de l'intérêt financier de ses actionnaires. Dans ce schéma, l'essentiel de l'activité de l'entreprise est subordonné à l'optimisation des intérêts des actionnaires. Ceci est sans doute la traduction du triomphe de la doctrine du pragmatisme qui conduit le plus souvent à justifier la domination du plus fort. Tout ce rationnel vise à justifier un déterminisme social (*There is no alternative*) qui exacerbe les inégalités au sein des nations et entre elles.

Qu'en est-il des start-up ? Bien souvent, elles seront rachetées. Quelques-unes deviendront elles-mêmes de grandes entreprises dominatrices. Au nom du pragmatisme, le succès financier est devenu l'ultime indicateur. Dans le même temps, la face sombre est occultée, qui concerne les rapports de travail ou les effets indésirables de l'activité de l'entreprise sur la société ou sur la planète.

Et pourtant, il peut arriver que les start-up – et autres sociétés – empruntent des voies qui diffèrent de celles de

ANALYSE

la loi purement capitalistique. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la (re)découverte par certains de la capacité mobilisatrice de la démarche coopérative.

LA « RENAISSANCE COOPÉRATIVE » EST EN MARCHÉ

En réalité, les paradigmes dominants sont chaque jour davantage contestés. L'opinion ne se contente plus des arguments d'efficacité, souvent réduite à des indicateurs financiers. La jeunesse, surtout si elle a pu bénéficier d'une formation interrogeant la théorie de l'individualisme triomphant, aspire à ce que son travail ait du sens, tant par la finalité de son action que par la façon de l'organiser collectivement. Progressivement il apparaît que, comme dans la nature, la résilience de la société passe par la diversité des formes d'entreprendre. De nouveaux concepts émergent : entreprise sociale, finance à impact... Dans le même temps renaissent des solutions coopératives.

Une véritable « renaissance coopérative » est en cours. Les exemples abondent. On observe ainsi que les coopératives sortent progressivement de leurs champs historiques, qu'ils soient de production (coopératives de travailleurs ou d'agriculteurs) ou de consommation (coopératives de consommateurs). Petit à petit, voilà qu'elles apportent des réponses aux questions sociales d'aujourd'hui, que ce soit la situation des personnes éloignées de l'emploi du fait d'un handicap ou d'un manque de formation, celle des migrants, etc. En Italie, des coopératives sociales sont apparues ; en France, des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) voient le jour.



La jeunesse aspire à ce que son travail ait du sens, tant par la finalité de son action que par la façon de l'organiser collectivement. Comme dans la nature, la résilience de la société passe par la diversité des formes d'entreprendre.

Dans le domaine de la consommation, les participants à ces nouvelles formes de coopératives ne s'engagent plus seulement à fréquenter les magasins ; ils viennent y travailler bénévolement, contribuant ainsi à la réussite du projet.

Les domaines touchés par l'exploitation sous forme coopérative sont toujours plus nombreux : énergies renouvelables pour l'autoconsommation locale, téléphonie mobile... Certains ont même proposé de transformer Twitter en coopérative ! Par ailleurs, des

services d'intérêt collectif sont aussi gérés sous forme coopérative. En Grande-Bretagne, de manière très rapide, des écoles primaires se sont développées sous statut coopératif. Un phénomène similaire se développe en Italie pour gérer des biens communs (parcs, jardins urbains, voire biens confisqués à la Mafia).

Enfin, citons l'émergence de plateformes coopératives basées sur le lieu de travail, qui s'appuient sur le développement des technologies de la communication et des échanges de pair à pair.

PORTEUSE D'UNE VISION HUMANISTE DU MONDE

Pour ceux qui connaissent de longue date le secteur coopératif, sa redécouverte n'est pas une surprise. Il faut dire que depuis près de deux cents ans, cette façon d'entreprendre se caractérise par une capacité d'adaptation à la diversité du monde, qui lui confère d'ailleurs une dimension universaliste.

En 2012, le slogan de l'année internationale des coopératives, instaurée par l'ONU, était : « Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur ». Au fond, en quoi la voie coopérative peut-elle faire en sorte que demain soit plus juste ?



Les coopératives, pour autant qu'elles restent fidèles à leurs valeurs, sont la traduction d'une vision du monde où l'humain est au début et à la fin.

Il faut ici retourner à l'originalité des coopératives. La coopérative se définit comme « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et leurs besoins économiques, sociaux et culturels au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement »². Il est important de noter que, dans cette vision, l'entreprise n'est qu'un moyen au service de la satisfaction des attentes et des besoins des personnes qui se regroupent volontairement. C'est en ce sens que les coopératives, pour autant qu'elles restent fidèles à leurs valeurs, sont la traduction d'une vision du monde où l'humain est au début et à la fin.

Cette définition donnée par l'Alliance coopérative internationale (ACI)³ se poursuit par l'énoncé des valeurs qui guident l'action des coopérateurs : prise en charge et responsabilité personnelles et mutuelles, démocratie, égalité, équité et solidarité. On lit encore

ANALYSE

que les coopérateurs adhèrent à une éthique dont les valeurs sont « l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme ». Sont ensuite énoncés les sept principes d'action des coopératives. La liberté d'adhésion, la gestion démocratique et la participation économique des membres au développement de la structure en font partie.

C'est parce qu'elle est porteuse d'un humanisme que la voie coopérative est attirante. Pour ceux qui refusent de participer à un désenchantement collectif, où l'humain ne serait plus qu'un rouage d'une immense mécanique de plus en plus dérégulée, elle est aussi porteuse d'espoir.

CRÉATRICE D'UN ÉQUILIBRE DYNAMIQUE AU SERVICE DE L'HUMAIN

La voie coopérative est porteuse de capacités de création et d'innovation pour chacun car elle repose sur la primauté de la volonté de l'individu associé à d'autres humains. Ceci se manifeste dans le premier principe coopératif : la liberté d'adhésion. Cette caractéristique constitue une spécificité précieuse qui garantit à l'individu sa liberté d'action. Mais l'association d'une volonté personnelle à un collectif renforce la capacité d'action. La combinaison entre la volonté de l'individu et la capacité collective fait de l'instrument coopératif un puissant outil de promotion de la liberté et de la capacité d'action. C'est pour cela que les régimes totalitaires de l'Entre-deux-guerres ont tenté de dévoyer la voie coopérative, soit dans le collectivisme soit dans le corporatisme.

Ceci explique pourquoi la voie coopérative, après avoir été parfois considérée comme une des réponses historiques à la question sociale créée par la révolution industrielle, retrouve actuellement un dynamisme certain. Un dynamisme que l'on observe dans de nombreux pays, et dans de nombreux secteurs.

Outre l'équilibre dynamique qu'elle prévoit entre l'individu et le collectif, la voie coopérative tire sa force de sa capacité à contourner le rôle du capital dans la démarche entrepreneuriale. Convaincue de la primauté de la mission de l'entreprise sur la mobilisation et la

valorisation du capital, l'approche coopérative considère que l'engagement économique des membres ne peut être réduit à leur apport en capital (c'est le troisième principe coopératif). La voie coopérative rappelle la fonction première du travail dans la combinaison capital-travail qui caractérise toute entreprise.

C'est parce que l'apport en capital ne constitue pas un prérequis que la voie coopérative est intéressante. C'est pour cela qu'elle est de plus en plus empruntée par des jeunes ayant l'esprit d'entreprendre, dans le secteur des services, dans l'innovation ou dans les nouvelles technologies. Cette « faiblesse » initiale en capital financier est largement dépassée par la façon collective de travailler dans un cadre partagé et par l'accumulation de résultats dans la structure (les réserves impartageables) créée au service du projet.

Reposant sur l'exercice démocratique du pouvoir (deuxième principe coopératif), la voie coopérative est propice à l'épanouissement d'activités qui prospèrent plus facilement dans une relation de travail ouverte que hiérarchique. Ceci constitue un meilleur facteur d'émulation intellectuelle et de créativité au regard des questions de durabilité de l'action que le seul appât du gain.



La « renaissance coopérative » à laquelle nous assistons est définitivement source d'espoir, pierre d'angle de la construction d'un avenir meilleur.

Relevons enfin l'importance du septième principe coopératif, qui met en évidence l'intérêt porté à la communauté autour de la coopérative. Il constitue un fantastique facteur d'attractivité pour tous ceux qui souhaitent sortir d'une logique d'égoïsme entrepreneurial.

La « renaissance coopérative » à laquelle nous assistons est définitivement source d'espoir, pierre d'angle de la construction d'un avenir meilleur. Parmi d'autres choses, elle montre aussi comment, à leur manière, les entreprises peuvent « faire société ».

NOTES

1. Néologisme qualifiant une forme de désintermédiation remettant en cause les opérateurs traditionnels.
2. www.entreprises.coop/images/documents/principes_aci_1995.pdf.
3. Organisation représentative de plus d'un milliard de personnes créée en 1895 (<https://ica.coop/fr>).



Centre Avec

analyser pour s'engager

Rue Maurice Liétart, 31/4

B-1150 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/738.08.28

www.centreavec.be

Avec le soutien de la fédération Wallonie-Bruxelles